



Conditions de raccordement au service de recherche d'immeubles

Date : 26 juin 2023
À : Gestionnaires techniques pour la recherche d'immeubles

D'ici la fin 2023, les cantons devront être raccordés au service de recherche d'immeubles.

[Art. 164b de l'ordonnance du 23 septembre 2011 sur le registre foncier](#) (RS 211.432.1, état au 1^{er} janvier 2023)

- ¹ Les cantons veillent à ce que l'interface permettant d'accéder aux données depuis le service de recherche d'immeubles (art. 34c, al. 1) soit opérationnelle dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la modification du 10 décembre 2021.
- ² Ils procèdent dans le même délai à la transmission initiale et intégrale des données visées à l'art. 34b, al. 5 et 6, à l'index de recherche du service de recherche d'immeubles.

Les cantons assurent l'accès aux données du grand livre ayant des effets juridiques et aux données du registre des identifiants de personnes depuis le service de recherche d'immeubles via l'interface IPD-RF. Il faut compter environ 6 à 8 semaines pour la mise en service. Pour des raisons de ressources, nous devons pouvoir réaliser les raccordements en continu entre juillet et octobre 2023. Nous vous saurions gré de convenir d'un rendez-vous avec nous dans les meilleurs délais.

Seul l'environnement productif est pris en charge par l'OFJ, la fonction a été testée avec chaque logiciel du registre foncier.

Checklist

- Application du registre foncier**
Vous devez utiliser une version de l'application pouvant supporter la recherche de personnes à l'échelle nationale.
- Adaptateur sedex (voir l'annexe « Commande d'un raccordement à sedex »)**
La transmission à la Confédération des données personnelles anonymisées intervient via la plateforme sedex. La Confédération assume le coût de la mise à disposition de la plateforme et de la transmission des données personnelles, les cantons n'ont pas de frais supplémentaires à cet égard.
Il incombe cependant aux cantons d'installer l'adaptateur sedex.

Nous vous recommandons d'utiliser le moins possible d'adaptateurs sedex, idéalement un par centre de données.

Vous pouvez aussi utiliser l'adaptateur sedex pour communiquer avec la Centrale de compensation (CdC) afin d'obtenir les numéros AVS, si vous ne pouvez pas vous appuyer sur des sources cantonales.

Attention aux délais de livraison ! Il faut compter au moins 4 semaines pour un adaptateur sedex, installation comprise.

L'éditeur de votre application du registre foncier ou le [support sedex](#) pourront vous aider à raccorder votre adaptateur sedex.

Nous n'assurons un support que pour l'environnement productif. **Veillez impérativement tenir compte de [l'aide sur GitHub](#) pour l'installation.**

❑ **Raccordement à l'IPD-RF (voir l'annexe)**

Lorsque la recherche d'immeubles à l'échelle nationale sera opérationnelle, des demandes automatisées seront envoyées aux applications des cantons via leur interface IPD-RF. Les cantons n'en subiront pas de charge de travail supplémentaire.

Le **raccordement** de l'interface IPD-RF au service de recherche d'immeubles nécessite un échange entre les techniciens des cantons et de la Confédération et des travaux d'installation. Il faut compter 6 à 8 semaines pour que le raccordement soit effectué.

Nous pouvons vous venir en aide en cas de questions sur l'annexe

« N2_V_FR_Raccordement de l'interface IPD-RF pour la recherche d'immeubles à l'échelle nationale ».

Il est à noter qu'une demande de recherche d'immeubles à l'échelle nationale se distingue des autres demandes faites auprès de l'interface IPD-RF, car le numéro AVS ne peut être utilisé que dans ce cas. Ce type de demande comporte une signature spéciale dans les métadonnées (données techniques). L'éditeur de votre application du registre foncier devra implémenter cette fonction, faute de quoi il pourrait y avoir des erreurs au moment de la recherche au moyen du numéro AVS. L'éditeur pourra répondre à vos questions. Le fait que cette fonction ne soit pas encore implémentée n'empêche pas le raccordement au service de recherche d'immeubles.

❑ **Données-test (voir l'annexe)**

Nous procéderons à des tests une fois le raccordement effectué. Nous vous prions pour ce faire d'indiquer sur le formulaire Word 10 inscriptions au registre foncier que nous pourrions rechercher.

Vous pourrez également faire vos propres tests. Nous devons à cette fin vous enregistrer comme utilisateur dans l'environnement productif, avec toutes les exigences et responsabilités que cela implique.

Il importe que toutes ces conditions soient remplies lorsque nous procéderons au raccordement au service de recherche d'immeubles.